



Les Echos du Loir

Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin du Loir

EDITO

Cela fait maintenant trois années que le projet de SAGE du bassin du Loir est en élaboration et nous avons pu, ensemble, définir un socle commun à travers l'état des lieux et le diagnostic du SAGE, validés respectivement en 2008 et 2009 par la Commission Locale de l'Eau.

Le SAGE est entré depuis fin 2009 dans sa phase stratégique avec l'étude «tendance, scénarios, stratégie», et je félicite l'ensemble des participants des commissions géo-thématiques de février 2010, qui ont su, dans un climat d'écoute et de dialogue, rassembler les premières propositions pour bâtir les scénarios du SAGE. Par ailleurs, les rencontres des élus du mois de mai ont enrichi ces propositions et permis de poursuivre la réflexion sur le portage des actions.

Notre rythme de travaux est satisfaisant, permettant de combiner à la fois des études techniques approfondies et une participation active des acteurs de l'eau du bassin, alors, poursuivons... !

Guy-Michel CHAUVEAU

Président de la CLE du SAGE Loir

Thèmes abordés

- Etude relatives aux zones humides
 - Etude «tendance, scénarios, stratégie»
 - Démarches opérationnelles
- Contrat territorial et Gestion différenciée

Mieux connaître les zones humides du bassin...

L'étude lancée en mai 2010 doit permettre :
(prestataire choisi : TTI Production)

♦ **D'identifier** les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides (sur les territoires où la connaissance est manquante) : la PRE LOCALISATION des zones humides sur la base de la photo-interprétation de la BD Ortho et de l'interprétation d'images satellites.

♦ **De proposer** une méthode de hiérarchisation de ces enveloppes afin de prioriser les inventaires terrain à réaliser par la suite.



Point d'attention :

Cette pré-localisation ne constitue en aucun cas un inventaire précis des zones humides. Les résultats permettront d'avoir une connaissance homogène des enveloppes à forte probabilité de présence des zones humides à échelle du bassin versant.

Pour plus de précisions : www.sage-loir.fr / rubrique études

L'élaboration du SAGE suit son cours ...

Après le diagnostic, la Commission Locale de l'Eau a validé en mai 2010 les premiers documents de la seconde étape d'élaboration du SAGE intitulée « tendance, scénarios, stratégie ».



Le 1er document, dit « scénario tendanciel », consiste à définir de manière prospective ce que seront les activités et les politiques publiques sur le territoire à horizon 10 à 15 ans et à évaluer l'impact de ces évolutions sur les différentes composantes « eau et milieux aquatiques » (qualité, quantité, satisfaction des usages).

Le 2ème document, l'étude « socio-économique » permet de dégager une synthèse des composantes économiques du bassin. Elle souligne également le poids des investissements réalisés ces 11 dernières années, tout en identifiant quelles ont été les thématiques majoritaires ayant bénéficié de ces investissements. Elle permet en parallèle une analyse des circuits de financement (financements des différents acteurs dans le domaine de l'eau, répartition de la prise en charge des dépenses par les usagers et le contribuable...).

Et maintenant ? Il s'agit d'étudier plusieurs scénarios alternatifs pour répondre aux points non satisfaisants du scénario tendanciel, bâti sur une démarche de co-construction. Les commissions géo-thématiques ont d'abord émis des propositions, enrichies ensuite par le comité technique et le bureau de la CLE -> Ces 1ères orientations (par enjeu du SAGE) ont été validées en CLE en mai 2010. Le travail se poursuit jusqu'en janvier 2011 (présentation en CLE).

Et ensuite ? la troisième étape consistera à transcrire la stratégie choisie par les acteurs du SAGE. Pour plus de précisions : www.sage-loire.fr / rubrique études

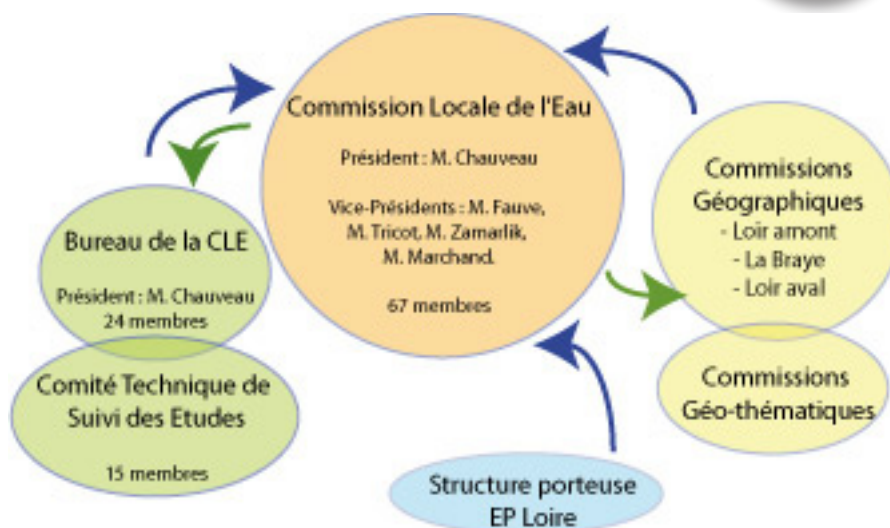


Évolution du côté de l'organisation des acteurs du SAGE

Les commissions géographiques réunies par thématique

Les commissions géo-thématiques ont été rassemblées pour la première fois en février 2010. Rencontres bien suivies, elles ont réuni plus de la moitié des invités, pour les deux thématiques (milieux aquatiques et pollutions diffuses), tant à l'amont du bassin, qu'à l'aval.

Les propositions émanant de ces réunions ont constitué la base des scénarios alternatifs, cf. ci-dessus pour plus d'explications sur ce travail..



Zoom -> Démarches opérationnelles

Deux contrats territoriaux

◆ Afin de se donner les moyens d'agir pour protéger et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques, **deux syndicats s'engagent dans des contrats territoriaux de bassin.**

Outil complémentaire au SAGE, ce type de projet permet la planification et le financement de 5 années d'actions. Afin de tenir compte des contraintes locales, les échelles d'intervention pour ces contrats sont le sous-bassin versant du Loir dans sa partie Eurélienne et le sous-bassin dans sa partie Loir et Chérienne. Par ailleurs, pour permettre un portage cohérent de ce travail, la mise en place de syndicats uniques est actuellement en cours.

◆ En Eure-et-Loir, le syndicat du Pays Dunois a initié en avril 2010 une étude diagnostic sur le Loir et ses affluents. Cette étude, menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire permettra de définir en 2011 un programme d'actions sur 5 ans qui sera mis en œuvre entre 2012 et 2016. Les actions qui seront proposées contribueront plus particulièrement à : améliorer la diversité et la qualité biologique des cours d'eau, lutter contre les plantes envahissantes, améliorer la libre circulation des poissons et des sédiments.

◆ En Loir-et-Cher, le SIERAVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir), avec l'appui du pays vendômois, a décidé en 2009 de s'engager dans un contrat territorial de bassin. L'ensemble des problématiques pour atteindre le bon état des eaux devraient être traitées, comme la restauration des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions diffuses, le tourisme...



Retour d'expériences autour du désherbage et de la gestion différenciée

Le 17 juin 2010, une vingtaine de collectivités de l'aval du bassin du Loir ont répondu présentes à la matinée d'échanges pratiques autour de la thématique du désherbage et de la gestion différenciée. Les visites de terrain ont permis d'échanger sur des expériences pratiques sur deux communes d'échelle différente qui mettent en œuvre des actions pour diminuer, voire stopper l'utilisation des pesticides :

* La commune du Bailleul où une démarche ambitieuse de gestion des espaces a débuté en 2009 avec la zone humide de l'Aunaie, avec l'accompagnement du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, pour aboutir à un plan de désherbage,

* La ville de la Flèche qui a mis en place une gestion écologique de tous les espaces naturels, de ses abords routiers (plan de désherbage, 2009) et des espaces jardinés (objectif « zéro » phytosanitaire pour 2011).





www.sage-loir.fr

Contact :

Natacha Mosnier
Animatrice de la CLE du bassin du Loir
et Alexandre Delaunay, son futur remplaçant

alexandre.delaunay@eptb-loire.fr
Hôtel de ville - Espace Pierre Mendès France
72200 La Flèche
Tél : 02 41 86 63 16

Partenaires :



Crédits photos : **Conception :**

- CPIE
- Ville La Flèche
- EP Loire

EP Loire

